



# MANUEL POUR LES MECANISMES DE JUSTICE COMMUNAUTAIRE

ONU-Femmes- RCA

*« La Justice communautaire, un dispositif à la fois traditionnel et moderne à négocier pour une justice véritable où la femme et les jeunes trouvent leur place active pour lutter contre l'impunité et consolider la paix en RCA »*

Eric Ndushabandi (PhD)

Consultant International ONU-Femmes

## Table des matières

<b>MANUEL POUR LES MECANISMES DE JUSTICE COMMUNAUTAIRE</b> .....	3
- <i>A qui est destiné ce manuel ?</i> .....	3
- <i>Sur quoi se base ce manuel ?</i> .....	3
- <i>Est-il facile à utiliser ?</i> .....	4
- <i>Sur quelles valeurs et principes ce manuel se base-t-il ?</i> .....	4
- <i>Approche et source du contenu du Manuel</i> .....	4
- <i>Des Elections des membres des comités des MJC</i> .....	5
- <i>Comment fonctionnent ces comités des MJC fonctionnent-ils?</i> .....	6
- <b>Capacité de produire des options : jurisprudence sans abuser</b> .....	6
- <i>Comment améliorer le fonctionnement des MJC ?</i> .....	6
- <i>Fonctionnement effectif des Mécanismes de Justice Communautaire-MJC</i> .....	8
- <b>Dispositif d'écoute</b> .....	8
- <i>Prédisposition d'accueil et d'écoute</i> .....	8
- <i>L'Accusé : Un présumé coupable qui attend justice équitable</i> .....	9
- <b>Victimisation et culpabilité collective</b> .....	9
- <b>MJC, espace de production de la «Vérité » sur les faits</b> .....	10
- <i>Secrétariat et archives des résolutions et décisions du MJC</i> .....	10
- <b>Gestion du trauma et guérison des blessures : avant-pendant et après</b> .....	11
- <i>Les MJC, un rendez-vous du donner et du recevoir du Pardon</i> .....	11
- <i>La Réparation et la Réconciliation</i> .....	12
- <b>Les MJC : Contribution à la consolidation de la paix</b> .....	12
- <b>Analyse critique des Conflits, résolution et prévention des conflits</b> .....	13
- <i>Structure de dialogue communautaire pour le réconciliation et la paix aux côtés et avec les MJC</i> .....	13
- <i>MJC pour la cohésion sociale</i> .....	14
- <i>Les MJC inclusifs pour la paix : rôle des femmes et des jeunes</i> .....	14
- <b>Un mécanisme potentiel pour différents partenaires et cadre de collaboration</b> .....	16
- <b>Les membres et les rôles des comités de paix et autres acteurs au niveau des communautés</b> .....	17
- <i>Légitimité des membres des comités et des facilitateurs et le processus de vote</i> .....	17
- <i>Dialogue communautaire</i> .....	18
- <b>Qui sont les facilitateurs de DC ?</b> .....	18
- <i>Les visites dans les communautés et fréquence des réunions</i> .....	19
- <i>MJC : Résilience et auto détermination d'une société</i> .....	21

- <i>Extension dans d'autres préfectures Extrapolation au niveau national</i> .....	21
- <b>Techniques de Plaidoyer : Comment procède-t-on ?</b> .....	23
- <b>Les qualités d'un représentant des communautés pour le plaidoyer.</b> .....	23
- <b>Retour dans la communauté et relance du processus continu</b> .....	24
<b>Conclusion</b> .....	24

## MANUEL POUR LES MECANISMES DE JUSTICE COMMUNAUTAIRE

### - *A qui est destiné ce manuel ?*

Ce manuel a été conçu par ONU-Femmes avec le soutien de différents partenaires. Il constitue un outil de référence pour la conduite d'une justice communautaire. Sans toutes fois formaliser ce qui se conçoit comme un mécanisme informel ou non-formel, le manuel permet de fixer des standards pour un bon fonctionnement du mécanisme. Un mécanisme inclusif, et représentatifs de toutes les couches de la société. Il s'adresse donc principalement aux membres des comités des justices communautaires, aux bénéficiaires de ces mécanismes qui sont principalement, la population en général mais aussi d'autres médiateurs et facilitateurs des dialogue communautaire pour la paix durable en RCA.

Le manuel sera utile également pour un certain nombre d'institutions et organisations qui sont en charge de la construction de la paix, justice, l'administration du territoire, des comités de paix et des organisations internationales engagées.

Le présent Manuel est conçu pour faciliter les acteurs en charge des mécanisme de justice communautaires ceux qui participent au quotidien aux processus de justice communautaire et d'autres acteurs engagés dans la lutte contre l'impunité et la construction de la paix en république centrafricaine.

Ce manuel est spécialement conçu pour les membres des comités de justice communautaires et des facilitateurs de dialogue communautaires qui, au quotidien rencontrent les victimes, les bourreaux leurs familles et leurs voisins dans le travail de rendre justice aux victimes des différents abus et victimes des conflits. Le manuel est surtout un outil pour les Ministères et institutions publiques et paraétatiques, des organisations internationales les organisations de la société civile en général et en particuliers des organisations des femmes et des jeunes leaders autres institutions engagés dans la lutte contre l'impunité, la réconciliation et la construction de la paix en RCA.

### - *Sur quoi se base ce manuel ?*

Il a été produit sur base de la recherche et d'une phase pilote de renforcement des mécanismes de justice communautaire inclusifs prenant en compte ces quatre variables : légitimité des comités, la participation des femmes et des jeunes dans les mécanismes de justice communautaire et enfin leur contribution à la consolidation de la paix. L'opérationnalisation de

ce mécanisme inclusif a été conduit entre Septembre et Octobre 2023 dans les provinces de Bangassou et Bria.

- ***Est-il facile à utiliser ?***

Le Manuel est présenté sous un format simplifié et facile à être utilisé par des chefs coutumiers, des chefs du villages, des Sultans, des Sages, des chefs religieux, des femmes leaders et des jeunes engagés dans la justice communautaire à différents niveaux.

- ***Sur quelles valeurs et principes ce manuel se base-t-il ?***

Prenant en compte des valeurs et pratiques coutumières, le manuel s'inspire des principes de droits de l'homme et de la démocratie participative d'une part et des valeurs fondamentales d'inclusion défendues par l'ONU-Femmes.

- ***Approche et source du contenu du Manuel***

Le manuel s'inspire des théories de « dé-colonialité » et des « reconstruction de la nation ou nation building ». Il ne peut pas être se concevoir sans les communautés qui l'utiliseront dans leurs contexte. Il se base sur des pratiques, locales, la culture et les valeurs traditionnelles ?

Le Manuel se fonde sur les résultats clés de la recherche et de l'opérationnalisation des recommandations, comme phase pilote de renforcement des capacités des Mécanismes de justice communautaire, (MJC) dont est issu ce manuel.

Du travail d'opérationnalisation des recommandations nous nous sommes basés sur les acquis et les leçons tirées de cette phase pilote particulièrement sur les étapes, standards et les valeurs autour desquels le manuel est construit. Ici les MJC sont compris comme : « *les instruments visant à prévenir, modérer ou résoudre les conflits en s'appuyant sur l'intervention d'acteurs socio-politiques qui mobilisent des techniques, des normes et des valeurs considérées comme légitimes car sanctionnées par la référence à l'histoire et aux coutumes* ».

L'étude avait déjà montré que certaines pratiques dans la conduite et l'exécution de la justice communautaire dans certains villages. Au-delà des pratiques répétées depuis le choix des membres du comité de justice communautaire, la réception des présumés victimes, l'envoi de convocation aux accusés ou présumés bourreaux ; au traitement des différents et des conflits, jusqu'au processus de conciliation nous constatons d'une part une répétition de ces étapes mais aussi on constate l'arbitraire dont le processus est réservé au seul chef coutumier, chef du

village, le sage ou au Sultan ; ceci varie selon les villages et les communautés ou groupes ethniques ;

D'autre part, nous avons des communautés « ethniques » appelées aussi des communautés « raciales » homogènes (à Bria) et des communautés « ethniques » hétérogènes organisées selon les arrondissements (à Bangassou). Certaines communautés sont devenues ou se construisent progressivement en association avec des textes établis régissant leur système de justice communautaire. Bien au-delà ces groupes se sont constitués en des associations structurées et organisées selon la loi régissant les organisations de la société civile en RCA.

Cette formalisation progressive a donné lieu à des pratiques semi-formelles et régulières ou du moins standardisées et adoptées par tous les membres de la communauté.

Le chef ou le représentant et ses membres sont nommés dans la plupart de cas dans les deux provinces, et dans d'autres communautés ces membres sont élus sous un suffrage direct. Ils se choisissent un jour et heures convenus, ils ont un rituel suivi.

Nous nous sommes appuyés sur ces atouts pour engager les communautés sur la question de légitimité, de représentation et de l'inclusion et diversité dans la mise en place des communautés.

Toutes les communautés rencontrées ont adopté à l'unanimité la résolution d'intégrer certains principes de démocratie et de droits de l'homme dans la mise en place et le renforcement des mécanismes de justices communautaires.

#### **- Des Elections des membres des comités des MJC**

Parmi tant d'autres enjeux soulevés par les travaux de recherche, il y'a la question de la légitimité des membres des comités et surtout du chef en charge de la Justice communautaire. D'où viennent-ils ? Comment deviennent-ils membres des comités ? Comment renforcer la *légitimité des membres du comités en charge de la justice communautaire ? Comment élire les membres du comité de Justice communautaire ?*

Lors de notre descente sur terrain pour l'opérationnalisation des recommandations de l'étude sur l'état de lieu des MJC, le rôle des femmes, des jeunes et leur contribution à la paix en RCA, nous avons constaté que la plupart des comités n'étaient pas au complet. Certains ont leur membres sur la liste mais ne vivent plus dans le même village ou ils ont été malades et n'ont jamais été remplacés.

Nous avons compris que ces comités sont dirigés par des chefs avec différents rôles dans la société. Certains sont appelés des chefs des races, chefs coutumiers, chefs d'ethnies, des chefs des sages ou des sages tout simplement, des chefs religieux, des chefs de quartiers, des commerçantes et des commerçants, ou des leaders communautaires avec différentes responsabilités.

Pour compléter les comités, il faut se baser sur les pratiques et croyances locales et négotier avec des communautés la nécessité de doter du comité une légitimité minimale, si pas maximale pour accroître leur autorité et reconnaissance.

Les résultats de cet exercice a aboutit à des principes démocratiques adoptés par les communautés elles-mêmes. *Il a été unanimement accepté que les membres des comités doivent être élus sous un voté direct et la participation de toute la communauté. Le vote se fait en levant des voix et de mains pour marquer son accord pour un candidat volontaire ou proposé par un pair. Dans les deux provinces, il a été unanimement adopté la parité Femme 50% - Homme 50% dont quatre jeunes sur dix membres dont deux garçons et 2 filles.*

- ***Comment fonctionnent ces comités des MJC fonctionnent-ils?***

Certains comités fonctionnent régulièrement avec un jour fixe d'autres fonctionnent en fonction des demandes ou plaintes qu'ils reçoivent. A certains endroits encore ces comités sont mixtes des différentes ethnies, d'autres sont plutôt homogènes et exclusifs. La plupart ont une ou deux femmes et un ou deux jeunes faisant partie du comité, pour d'autres les femmes et les hommes constituent deux structures séparées. Les femmes jugent les cas de plaintes déposées par des femmes et les hommes s'occupent du reste des cas. Enfin pour certains MJC, les membres des comités sont élus et pour d'autres ils héritent ce rôle de leurs positions coutumières et d'autres encore sont choisis selon la volonté du chef coutumier.

- **Capacité de produire des options : jurisprudence sans abuser**

Dans le processus de jugements, les chefs et sont comités devront recourir à la jurisprudence sans tomber dans l'analogie hâtive. Chaque cas est unique et nécessite un examen et une attention particulière. Le comité doit être capable de décrire, produire des formes d'interprétations justes qui offrirait la chance de mener une analyse objective ainsi s'assurer de la bonne compréhension des enjeux, des rôles et des responsabilités et minimiser le risque d'abus et de l'arbitraire alors que les deux parties attendent une justice équitable, réparatrice et réconciliatrice.

- ***Comment améliorer le fonctionnement des MJC ?***

Partant de ces constats, nous avons respectés les fonctionnement de ces structures mais nous avons négocié avec les participants en partant des principes de démocratie et d'autres principes d'inclusion et de respect minimal des principes de base des droits de l'homme.

Il fallait notamment expliquer en profondeur et de manière participative et critique concilier la tradition coutumière et les principes de démocratie et de droits de l'homme. Les participants ont été soumis à une discussion qui a permis de retrouver dans la tradition des principes et pratiques participatives proches des valeurs démocratiques et le respect de la femme et du rôle des jeunes dans la tradition et la société contemporaines.

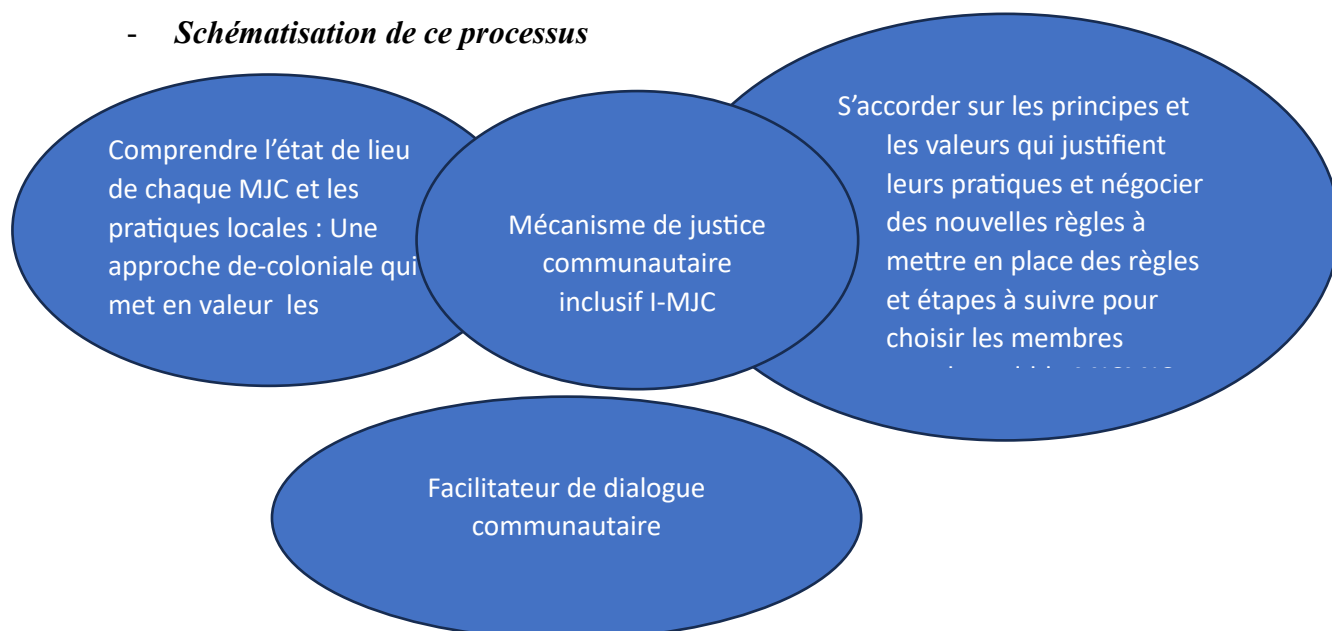
De ce point de vue nous avons introduit l'idée de renforcer les comités de MJC par des facilitateurs de dialogue communautaire.

Quelques concepts clés ont été abordés et discutés lors des séances de formation. Les participants ont eu l'occasion de définir eux-mêmes la *justice formelle* par rapport à la *justice communautaire* ; la *notion de paix*, *l'apport des MJC à la cohésion sociale*, à la *réconciliation dans la résolution des conflits interindividuels* et communautaires pour *la consolidation de la paix* en RCA.

Les participants ont démontré que la justice ne peut être complète que si les protagonistes se réconcilient entre eux et avec toute la communauté. Il a été ensuite convenue que la réconciliation véritable ne peut se terminer que dans une interaction entre les protagonistes les chefs coutumiers le reste de la communauté.

Donc une structure de *dialogue permanent est nécessaire pour assurer la cohésion sociale, la réparation, la réconciliation, le pardon* entre les communautés qui ont été affectées directement ou indirectement par des conflits. Ce processus ne peut se passer qu'à travers une structure permanente e dialogue communautaire dirigée par des facilitateurs de dialogue communautaire.

- **Schématisation de ce processus**





- ***Fonctionnement effectif des Mécanismes de Justice Communautaire-MJC***

Tout commence par une disposition des victimes à venir présenter la plainte aux chefs coutumiers et son comité pour une justice communautaire. La victime n'est pas victime d'emblée, elle est présumée victime jusqu' à ce que les faits d'avoir vécu une injustice soient établies. Mais ceci n'empêche pas aux juges de se prédisposer à l'accueillir, de lui réserver une place et une attitude adéquate qui assurent à la personne qui se perçoit comme victime. Il s'agit de l'accessibilité de la place de le rencontre, une attitude d'accueil et de compassion, mais aussi une attitude qui lui rassure d'emblée d'un environnement qui lui garantit la justice, la réparation et la reconstruction de sa personne et de son rapport aux autres et la garantie de non-répétition si les faits prouvent sa victimisation.

- **Dispositif d'écoute**

Le moment d'accueillir la présumée victime est un moment clé de la résolution du conflit, moment favorable pour trouver un issue aux différents et un moment de guérison et un préalable d'une réparation symbolique. La victime espère avoir justice déjà dès qu'elle trouve une attitude positive et attentive d'écoute. Ecouter la victime c'est lui offrir une chance d'être re-humanisée, revalorisée, et actrice de son propre destin. Il est donc important de l'accueillir dans un environnement favorisant la parole l'ouverture de son cœur et pacifique. La victime a sa vérité qui lui donne droit et sentiment d'être victime réel ou perçue. Dans les deux cas il est indisponible que les juges ou Facilitateurs soient un acteur crédible revêtu d'autorité morale et reconnue comme légitime d'accueillir les plaintes des victimes

Les juges ou membres du comité du MJC doivent considérer la prétendue victime comme « présumée victime » pour se donner la marge d'écouter dans la suite l'accusé qui lui ou elle aussi a droit de présomption d'innocence. Les membres du comité de MJC sous la présidence d'un juge doivent être reconnus comme sages neutre et assurant aux deux parties la confidentialité.

- ***Prédisposition d'accueil et d'écoute***

Le juge est assis en attente dans un endroit ouvert, aéré et éclairé. Il peut se mettre debout ou rester assis lors de l'accueil de la victime présumée selon les coutumes et la force physique des

membres du comité MJC. Un Place ou une chaise est réservée à la victime non pas face à face mais en perpendiculaire pour ne pas lui imposer un regard direct et position frontale. . Une fois qu'il /elle prend la parole, il faudrait être préparé à l'expression orale, verbale et non verbale de manière à décoder ce qui est dit et ce qui n'est pas dit ou dit partiellement. Il faudrait absolument commencer par lui montrer que ce qu'il dit est vrai pour asseoir la crédibilité et la compassion. Dans la suite il faut passer au descriptif du cas ou du phénomène convenu avant d'en faire une interprétation.

Les différentes interprétations sont données et contenues avant d'analyser le type d'interprétation convenue plus ou moins réconciliatrice et tournée vers un destin commun d'une société. Dans ce processus des principes et normes auxquels la victime se refaire doivent être pris au sérieux mais en même temps mûrir la réflexion et l'aider à interroger ces valeurs pour en adopter certaines, modifier d'autres et adopter des nouvelles valeurs convenues.

Garder à l'esprit toujours que La victime n'est reconnue entant que telle que lorsqu'on aura écouté l'accusé et jugé selon les règles convenues.

- *L'Accusé : Un présumé coupable qui attend justice équitable*

La recherche a montré que les convocations envoyés aux accusés sont pour certaines communautés des messages verbales et pour d'autres convocations écrites généralement confiés à des émissaires ou envoyés des chefs.

Comment garder les traces des plaignants et des présumés coupables ? Comment enregistrer en écoutant ? Il est évident que pendant l'écoute les comités doivent écrire ou enregistrer les plaintes non seulement pour conserver l'originalité des récits mais aussi pour s'assurer de la conservation à long termes des traves de l'audience.

Vu le contexte au niveau local, il est possible de choisir un secrétaire qui prendrait note pendant les audiences d'écoute. Un stylo et un carnet sont indispensables pour classer les données recueillies dans le processus du jugement. Ces notes doivent être bien conservées et éviter qu'elles ne tombent dans les mains des personnes non concernées. Si non la divulgation de ces informations risqueraient de conduire à la ramification et à l'aggravation des conflits entre les familles et les communautés.

- **Victimisation et culpabilité collective**

Pendant l'exercice d'écoute des deux parties, il est généralement probable que d'un coté nous ayons une victime qui est dans un processus radicale d'auto victimisation et la victimisation de

toute sa famille ou communauté, et d'autres part une victime qui tente de rendre coupable toute une communauté ; Il est très important que le comité soit capable de desceller ces risques dès les premiers moments de l'écoute pour en limiter les dégâts et l'ampleur lors des jugements.

Dans ce processus, les comité devraient être capable de faire le suivi et d'accompagner les processus pour se rendre compte des possibles procès après procès qui peuvent être portés contre le processus ou contre les juges eux-mêmes.

L'accusé a droit d'être accueilli et écouté dans les mêmes conditions pour lui donner le droit de présomption d'innocence, favoriser l'aveu de culpabilité, dire la vérité, demander pardon et se prédisposer à avoir une justice équitable. L'aveu de culpabilité ne peut être garantie que si L'accusé espère une justice équitable.

L'accusé n'est pas à confondre avec le mal ou tort commis. L'accusé ne doit pas subir une culpabilité au-delà de son crime avoué ne accoler sa culpabilité à toute sa famille ou communauté. Il est important donc de lui remettre l'humanité, crédibilité et confiance pour garantir la chance de changer et de s'engager à dédommager et réparer les torts

#### - **MJC, espace de production de la «Vérité » sur les faits**

Les MJC sont un espace favorable à la production des récits, expressions des sentiments, des idées et des émotions. Cet espace est aussi dans une certaine mesure une opportunité pour les victimes et les accusés d'expression des blessures. Chacun avec ses vérités avec petit "v" ou des petites vérités subjectives. *Pour connaître la vérité avec grand V, c'est-à-dire la vérité absolue sur ce qui se passe il faudrait que les juges soient capables de confronter les différents témoignages, rassembler des témoignages pour et contrer, se fixer des normes et des valeurs convenues qui permettent d'adopter l'un ou l'autre élément comme vérité irréfutable.*

#### - **Secrétariat et archives des résolutions et décisions du MJC**

Le jugement se termine par une prononciations solennelle des efforts fournis pour arriver à la conclusion et un procès-verbal écrits devrait désormais être établis et remis aux deux parties et une copie du jugement devra être gardé par le secrétariat du comité du MJC.

Ces documents resterons une référence pour la suite mais aussi des archives qui peuvent être une référence pour la jurisprudence ou la recherche et l'action sur l'évolution des conflits dans une communauté donnée.

Dans le processus de jugements, les chefs et sont comités devront recourir à la jurisprudence sans tomber dans l'analogie hâtive. Chaque cas est unique et nécessite un examen et une

attention particulière. Le comité doit être capable de décrire, produire des formes d'interprétations justes qui offrirait la chance de mener une analyse objective ainsi s'assurer de la bonne compréhension des enjeux, des rôles et des responsabilités et minimiser le risque d'abus et de l'arbitraire alors que les deux parties attendent une justice équitable, réparatrice et réconciliatrice.

- **Gestion du trauma et guérison des blessures : avant-pendant et après**

Il est important de ramener chaque MJC dans son contexte. Nous sommes ici dans un contexte de conflits récurrents qui ont emporté des vies humaines, détruit des biens et entraîné des dégâts matériels, humains et des déplacements internes et des mouvements des populations créant des flux des réfugiés et autres. Toutes ces conséquences entraînent des traumatismes et la pauvreté chroniques. Rien n'est plus neutre ou du moins impossible de l'être.

Accueillir les victimes et les accusés requiert un minimum de connaissance sur la prise en charge du traumatisme ou du moins de disposer de minimum de connaissances pour déceler les signes des troubles mentaux et des mesures simples de prise en charge psychosociale avant de les écouter, pendant l'écoute et après le jugement.

*En cas de forte crise traumatique lors de cet écoute, le représentant du comité peut décider de suspendre la séance, reporter ou retarder la séance au moment de prendre en charge la personne traumatisée ou considérée en tant que telle. Il faudrait donc organiser des formations en prise en charge du trauma et prévoir des bénévoles ou professionnels de la santé mentale qui accompagnerait le processus.*

- **Les MJC, un rendez-vous du donner et du recevoir du Pardon**

Les MJC constituent une opportunité non seulement pour dire la vérité, d'avouer sa culpabilité mais aussi ils ont les rôles d'amener les victimes à accepter de revivre avec leurs bourreaux dans la même société et donc de pardonner. Une démarche individuelle que les MJC devraient encourager sans forcer mais d'accompagner avec d'autres mécanismes comme les rencontres interindividuelles à partager, ou de recourir aux paires, membres des familles ou des confessions religieuses dont les victimes sont issues. Si la victime dans sa souffrance ne se pose jamais ou du moins rarement la question de pardon, les paires, les institutions peuvent l'amener à dépasser ses souffrances, ses traumatismes et se hausser au niveau d'intégrer les bourreaux ou anciens bourreaux dans leurs vies de tous les jours.

*Pour ouvrir un espace d'ouverture au pardon, il y'a sûrement des préalables pour la victime, d'un côté la victime devra d'abord guérir de ses blessures ou en tout cas se sentir apaisé par le fait d'avoir obtenu justice, accepter de revivre avec les autres dans la communauté faite*

*« des bons et des mauvais » et repartir à nouveau. D'un autre côté il faut garantir la victime de la prédisposition des bourreaux à dire la vérité, à reconnaître ses culpabilités et à réparer en garantissant la non-répétition non seulement à ses victimes mais aussi et surtout à toute la communauté.*

*La prédisposition du coupable à demander pardon, dépendra de la manière dont le MJC lui aura garanti une justice équitable, de lui accorder une crédibilité de pouvoir changer, de lui garantir la réduction des peines et de lui faciliter les processus d'aller à la rencontre de sa victime.*

Après avoir préparé les deux parties à demander et à pardonner, « la séance de demande de pardon et de pardonner » se fait en présence des membres des communautés. Ceci permet de passer à la prochaine étape de négocier la réparation des dommages causés et la réconciliation.

#### **- La Réparation et la Réconciliation**

La réconciliation entre les protagonistes est conçue comme l'étape ultime de la justice communautaire. La justice communautaire n'est pas pénale, elle a pour objectif ultime de ramener les protagonistes à revivre ensemble et à repartir à nouveau sous les mêmes structures familiales et sociétales. L'acceptation mutuelle, le vivre ensemble et la cohésion sociale ne sont que des étapes vers la réconciliation.

La réconciliation n'est pas possible ou du moins complète que si la victime se sent réparée dans son être, guérie de ses blessures mais aussi réhabilitée dans ses droits et surtout si elle a le sentiment réel ou perçue qu'elle a obtenu la justice et la garantie que ce qui lui est arrivé ne se reproduira plus. *C'est cela la réparation symbolique.*

*Par ailleurs la réparation matérielle est la phase ultime, si la victime a perdu ses biens. Il faudrait envisager une approche, un niveau acceptable et dans la mesure du possible que le bourreaux répare les dégâts matériels causés.*

S'il n'est plus capable de réparer matériellement ou financièrement les dégâts causés, alors, les MJC devraient encourager la communauté de contribuer à la réparation matériels de la victime là où c'est possible. Dans ce cas, la victime et le coupable redeviennent des membres à part entière et acceptés de la société dans laquelle ils vivent. C'est là, un pas vers la paix individuelle et communautaire durable.

#### **- Les MJC : Contribution à la consolidation de la paix**

Cette approche communautaire part de la conviction que la construction de la paix doit être une *œuvre du grand nombre par ce que la Paix concerne le grand nombre ; et donc la paix ne se construit mieux et de manière durable que quand elle est construite par le bas dans et pour les communautés au-delà des autres arrangements entre élites.*

C'est pourquoi dès les premières sessions de la formation il faut engager les participants dans la définition de ce que c'est la paix et ses déterminants.

- **Analyse critique des Conflits, résolution et prévention des conflits**

Être un membre des MJC c'est également être capable de comprendre son contexte et la nature des conflits qui ont dans le passé eu de m'impact sur la société et modifier les rapports sociaux économiques et politiques dans sa communauté. Comprendre la nature des conflits et leur impact sur la société dans le présent.

C'est pourquoi les formations des membres des communautés des MJC commencent toujours par des cinq questions fondamentales qui donnent lieu à une compréhension minimale soit-elle :

- *Quelle est la nature des conflits dont il est question dans sa communautés.*
- *Quels sont les conflits récurrents dans sa communauté,*
- *Quelles sont les causes profondes, lointaines et directes des conflits.*
- *Quelles sont les conséquences des conflits sur leur communauté?*
- *Comment résoudre ces conflits et que peut être le rôle de la communauté présente dans la recherche du vivre ensemble et da la paix en RCA ?*

Cette approche simplifiée d'analyse des conflits permet de comprendre ce qui se passe du point de vue relationnel, et permet de dépersonnaliser les crimes et les responsabilités pour recréer une confiance en soit et entre les individus et communautés.

- ***Structure de dialogue communautaire pour la réconciliation et la paix aux côtés et avec les MJC***

Pour réaliser cet objectif de paix durable, le dialogue communautaire permet aux membres des comités et de MJC d'accompagner le processus de réconciliation et de pardon entre les victimes et les coupables dans leur processus de réparation et de vivre ensemble entre eux-mêmes, avec les familles et dans leurs milieux de vie.

Les membres des comités de justice communautaire peuvent être soutenus par un *comité de facilitateurs des dialogues communautaire qui eux sont élus sur base d'un certain niveau de connaissance, crédibilité et selon leurs responsabilités dans la société.*

*Ils n'opèrent ni en parallèle ni contre les comités de justice communautaire, au contraire il constituent un organe complémentaire qui facilite la réintégration la réconciliation et la réparation entre les victimes et les coupables ou bourreaux.*

*Pour que la justice communautaire contribue à la réconciliation durable et intégrée, il est primordiale de comprendre la justice comme une affaire des familles et des communautés dont sont issues les victimes et le coupables. La société la participation citoyenne est dès lors indispensable pour s'assurer que la justice rendue par les MJC répond bien à l'impératif de lutte contre l'impunité, la réconciliation entre les familles et voisins dont sont issus les membres des comités MJC , les bourreaux et les victimes. Ce caractère communautaire permet aussi d'agir sur les futurs potentiels conflits et leur prévention.*

**- *MJC pour la cohésion sociale***

Dans ce processus d'intégration des citoyens membres des communautés dans les processus des MJC, la justice communautaire est étroitement liée ou elle sert dans une certaine mesure à consolider les liens entre les individus et les communautés et donc de consolider la cohésion sociale.

Après le jugement et la résolution des différends entre les victimes et les bourreaux, les MJC encouragent généralement les deux individus ou des familles à refaire les liens, à s'accepter mutuellement, à se pardonner à réparer les torts et à repartir de nouveau. Ce processus ne peut être complet que si les deux acteurs se retrouvent réintégrés dans leurs communautés respectives.

**- *Les MJC inclusifs pour la paix : rôle des femmes et des jeunes***

La recherche et le travail de d'opérationnalisation de renforcement des MJC ont montré l'enthousiasme des communautés à intégrer les femmes et les jeunes dans les structures de MJC et de dialogue communautaire.

Le résultats, dans les deux zones d'intervention montre un grand sens et une ouverture aux MJC inclusifs des femmes et des jeunes est très positif. A Bria les communautés ont adopté par vote « l'intégration d'un quota de 50% des femmes et 50 % des hommes au comité des MJC. Ils ont également adopté une représentation des jeunes à l'échelle de 2 filles et deux garçons dans

chaque MJC. A Bangassou il a adopté une distribution équitable de 3 femmes et 3 hommes sur 10. Les autres quatre places étant réservées à 4 jeunes dont deux filles et deux garçons.

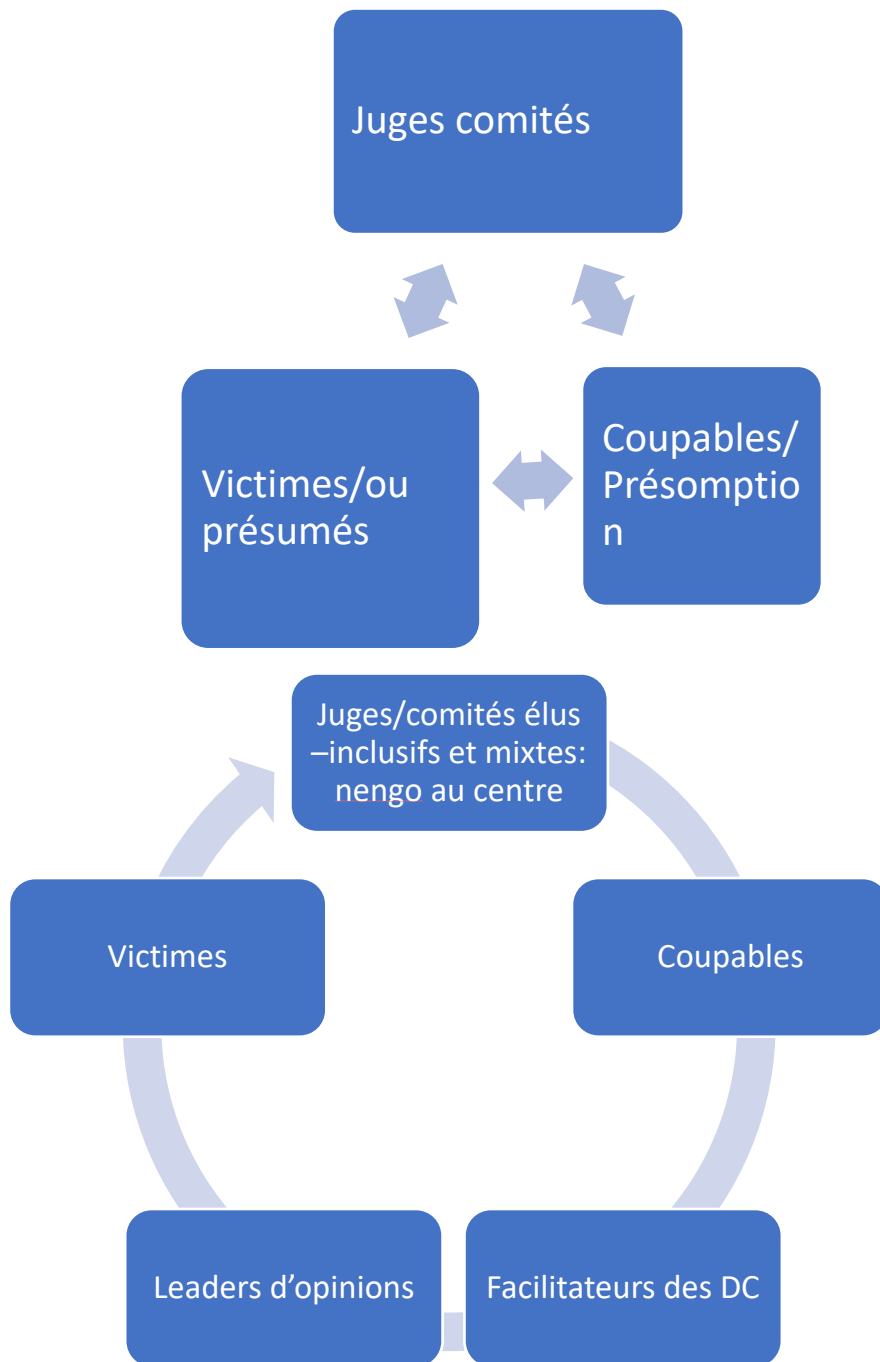
L'expérience montre en effet que la société centrafricaine est ouverte à l'inclusion et au genre. Les femmes sont considérées comme des « cœur de la famille et de la société en général ». Elles sont les principales victimes des abus, conflits familiaux et des violences basées sur le genre et il est aussi reconnu que les femmes jouent un rôle important dans l'éducation des enfants, et la réconciliation entre les familles. Parmi tant d'autres initiatives que les femmes peuvent prendre, il a été reconnu que les familles sous l'influence des femmes peuvent jouer un rôle important le processus de démobilisation en ramenant à la maison des jeunes engagés dans les groupes rebelles. Les chefs coutumiers et les sultans ont été très réceptifs quant à la négociation et l'évolution des mentalités attachées aux coutumes et pratiques traditionnelles qui laissent la femme en dehors des affaires publiques. Les jeunes peuvent être transformés en relais entre la communauté et les groupes rebelles à travers des programmes d'éducation civique et au développement de leurs capacités dans la création des opportunités d'emplois et des projets générateurs des revenus .

*Partant d'une chanson chantée par tous les participants et de l'analyse des valeurs qui sont chantées et dansées à travers la chanson, les participants ont ré-évalué ce qu'ils appellent des valeurs ou des Nengo en acceptant que certaines pratiques traditionnelles et antivaleurs devraient être dépassées et donner place à un renouveau dans la conception du rôle de la femme.*

*Dans cet exercice, le vote a montré une grande majorité qui a reconnu qu'il faut faire évoluer certaines pratiques qui font barrière à la femme et aux jeunes dans leur participation dans les affaires publiques. Ce même exercice peut être fait dans d'autres provinces. Ceci constitue un potentiel donc pour la société centrafricaine pour le renforcement des MJC inclusif susceptible de contribuer à la consolidation d'une paix inclusive et durable.*

Pour visualiser l'apport nouveau qui est expliqué ici, on peut considérer ces deux schémas, le premier montre le triangle de justice communautaire avant ce travail de renforcement de capacité des MJC ou le triangle Juges-Victimes-Accusés reste incomplet et déconnecté de la communauté. Alors que le second schéma symbolise le processus complet qui intègre la communauté à travers des structures de dialogue communautaire qui permettent aux MJC de contribuer à la consolidation de la paix dans la communauté et en RCA en général.





**- Un mécanisme potentiel pour différents partenaires et cadre de collaboration**

Les MJC ne sont pas une alternative à la justice formelle et ne se substituent pas aux autres mécanismes de la promotion de paix dans la communauté et moins encore un substitut à la

CVJRR. Le MCJ constitue une opportunité de collaboration avec les structures de la justice formelle, les autorités politico-administratives locales, les comités de paix et autres. Les MJC sont prévus régis par une provision constitutionnelle.

Les MJC fonctionneront en collaboration avec le Ministère chargé de la justice, l'administration territoriale avec le soutien de l'administration préfectorale et communale, le Ministère en charge de la cohésion sociale avec la collaboration étroite des comités locaux au niveau des villages.

Il faut noter que ces structures restent strictement indépendantes et dirigées par la communauté et pour eux-mêmes. Toute personne travaillant dans l'une ou l'autre structure de l'Etat il participe au même niveau que les autres membres de la communauté sans interférence ni instrumentalisation ni récupérations.

*Cependant les personnes qui occupent certains postes stratégiques ou à qui on reconnaît une certaine notoriété ou compétence constituent bien évidemment une ressource importante pour les MJC dans le dialogue communautaire et surtout quand il s'agit de constituer les équipes qui pourraient représenter la communauté dans le travail de plaidoyer sur des questions spécifiques.*

**- Les membres et les rôles des comités de paix et autres acteurs au niveau des communautés**

Par rapport aux comités de paix en particulier, les MJC offrent à la communauté un outil de lutte contre l'impunité, une opportunité de collaboration avec une structure non-étatique à base communautaire. Les MJC sont des ferments pour les comités de paix parce qu'ils sont formés et fonctionnent sur base volontaire et non-étatique. Ils ont donc plus de chance de rendre les deux mécanismes plus participatifs et inclusifs et durables.

Il est donc important de rappeler que les membres des comités locaux tout comme les chefs des quartiers et autres leaders d'opinion constituent des ressources pour les MJC et sont membres de la communauté à part entière comme les autres membres de la communauté.

**- *Légitimité des membres des comités et des facilitateurs et le processus de vote***

Le renforcement des comités des MJC passe par la sélection des membres représentatifs des comités des MJC. Le choix des membres des MJC est réservé aux membres des communautés telles que structurées dans chaque région.

Le vote est direct par une main levée. Le comptage est fait en fonction du nombre total des participants pour conformer le vote. Une fois adoptée, le facilitateur explique le bien fondé et sollicite la compréhension et la collaboration de ceux qui ont voté contre. Dans ce cas un second tour est possible pour voir l'évolution des nombres et le désistements restants. C'est pourquoi la sensibilisation et l'éducation populaire à ces valeurs civiques politiques et morales doit être continue.

- ***Dialogue communautaire***

Les MJC ont la mission primordiale de réconcilier les personnes qui ont des différends, des familles et des communautés en conflits. Au-delà des jugements faits à huit clos entre les chefs les victimes et les personnes accusées, le processus de réconciliation ne peut pas se terminer entre les trois niveaux. Les personnes sont de toute façon renvoyées vivre dans leurs communautés respectives pour revivre ensemble. Dans ce processus, les conflits entre deux individus/familles/communautés peuvent avoir eu des ramifications et des impacts sur l'ensemble de la société locale. C'est pourquoi la réconciliation entre les individus et les groupes ne peut être complète que si toute la communauté participe au processus qui généralement ne se termine pas dans un jour. C'est pourquoi nous avons créé des structures de Dialogue Communautaire, « DC », présidées et dirigées par les facilitateurs de DC élus par les membres de la communauté. Ils sont choisis parmi les sages du village avec d'autres compétences particulières qui leur sont reconnues.

- **Qui sont les facilitateurs de DC ?**

Le facilitateur est une personne élue pour faciliter le Dialogue communautaire et travailler avec le comité des MJC en animant le forum citoyen participatif et le travail de plaidoirie:

- ❖ Il doit disposer d'un niveau intellectuel minimum et des qualités indispensables pour son rôle :
- ❖ Intellectuel ou niveau d'étude post-primaire
- ❖ Intégrité sagesse, Respectueux(se) de la diversité et des principes de DH et de Paix,
- ❖ Esprit d'équipe
- ❖ Esprit Ouvert aux valeurs supérieures et de droit de l'homme
- ❖ Neutre et Impartial
- ❖ Sens d'écoute
- ❖ Créativité et innovation
- ❖ Capacité de mobiliser et de motiver

- ❖ Sens de négociation, tolérance et de diplomatie
- ❖ Esprit critique dans l'analyse
- ❖ Capable de faire un consensus y compris concilier les désaccords

- *Les visites dans les communautés et fréquence des réunions*

Les visites des comités dans leurs communautés respectives se font sur base d'un plan concerté de descente sur terrain. Ils sont les experts de leurs milieux, c'est à eux de se fixer le jour et l'heure qui conviendraient pour les réunions des Dialogue et conciliation communautaire.

Le dialogue communautaire n'est pas une structure parallèle aux MJC, au contraire les espaces de dialogue communautaire constituent un espace permanent où les communautés se réunissent autour des facilitateurs de dialogue et des chefs coutumiers qui ont vocation d'accueillir les victimes et les bourreaux dans la communauté non pour traiter des cas spécifiques concernant les individus qui ont été reçu par les juges et comités MJC plutôt pour parler des obstacles à la paix et à la réconciliation. Quel est le rôle de DC ?

- ❖ Les DC qui s'organisent constituent un mécanisme permanent durable pour la participation et appropriation de résolution des conflits, lutte contre l'impunité et construction de la paix durable
- ❖ Ils ont pour rôle d'assurer la continuité du dialogue intra et intercommunautaire et les autres acteurs à travers des comités de plaidoirie.
- ❖ Ils constituent un espace d'échange d'information, de production des connaissances et contribuant à la recherche action participative.
- ❖ Il s'agit d'une structure qui permet de faire un suivi rapproché sur l'évolution de la construction de la paix en RCA et l'impact de dialogue Communautaire sur la paix durable
- ❖ Avec les dialogue communautaire liés aux MJC sont encadrés principalement par des chefs coutumiers et des facilitateurs de dialogue qui offrent un cadre propice au renforcement des partenariats entre différents acteurs de la justice transitionnelle de façon durable. Les MJC deviennent alors des cadres de renforcement de la culture du dialogue intracommunautaire et inter-communautaire, comme outil de prévention et de résolution des conflits pour une paix durable.

- ❖ Au-delà du triangle chef-victime-bourreau, les membres de la communauté entière participe au processus pour la cohésion sociale et la paix durable.
- ❖ Créer des opportunités de renforcer un **sens de responsabilité sociale, participation, engagement civique, guérison des blessures et trauma.**
- ❖ Créer des opportunités pour la communauté à la base **d’informer le gouvernement** au niveau local et au niveau central sur les barrières et **les opportunités à la cohésion sociale** et le **développement durable**;
- ❖ Créer une opportunité de **réduction de la pauvreté comme** facteur des conflits à travers des **projets générateurs des revenus** communs

Quel est le rôle du facilitateur au côté du comité MJC

- ❖ Choix des thèmes en collaboration des chefs coutumiers, du comité des MJC, d’autres leaders d’opinion et en concertation avec tous les membres de la communauté.
- ❖ Préparation du lieu des réunions. Que ce soit dans une salle ou sous un arbre palabre, s’assurer que les participants sont assis en cercle ou en carré ou en rectangle visant à maximiser la dynamique du groupe et la participation de toutes et tous.
- ❖ Fixer des règles des principes qui guident le processus et surtout rappeler continuellement les valeurs de justice, de tolérance et du dialogue dans la construction de la paix durable entre les individus et les communautés en RCA.
- ❖ Prendre la parole en public et présider au dialogue communautaire en donnant la parole aux participants de façon équitable sous de principes d’inclusion, diversité et tolérance
- ❖ Savoir faire des synthèses et concilier les opinions en créant un consensus qui se baserait sur des principes supérieurs d’unité, de réconciliation et de paix.
- ❖ Coordonner le travail de réunir des questions et des recommandations qui devront être inscrites sur un agenda de plaidoirie.
- ❖ Coordonner le choix des membres du comité des leaders communautaires qui devront porter l’agenda de plaidoirie aux instances supérieures.
- ❖ Coordonner le travail d’enregistrement d’un documentaire audio-visuel et d’un rapport narratif de ce qui se fait dans les DC. Ces deux matériels seront utilisés lors des rencontres

avec les différentes instances et dans d'autres communautés comme preuve évidentes et outils pour engager le dialogue.

- ❖ Au-delà de la plaidoirie, organiser des rencontres avec les autorités à différents niveaux dans un travail d'échange, de plaidoirie et de rétablir le rapport positif et constructif entre le citoyen et l'Etat.

- ***MJC : Résilience et auto-détermination d'une société***

Les mécanismes de justice communautaires, MJC sont une preuve de résilience de la communauté dans un contexte post-conflit où les communautés puisent dans leurs traditions du potentiel et des solutions pour une société juste et reconciliée. Les MJC sont une preuve évidente de la capacité de la société à réinventer le vivre ensemble, en cherchant des solutions endogènes pour donner réponse à l'impunité récurrente dans la société. Ils le constituent à la fois des modes alternatifs de résolutions de conflits mais aussi et surtout des modes de lutte contre l'impunité et d'offrir une justice non pas punitive mais reconciliatrice et réparatrice. Ces mécanismes ne sont pas renfermés sur eux-mêmes ni figés, ils sont au contraire une forme évolutive et ouverte à la collaboration avec d'autres structures de justice et de construction de la paix. Ils sont une preuve d'un peuple qui se résout de se prendre en charge l'autodétermination à répondre aux défis pressent de leur société sans uniquement attendre des solutions exogènes. Les MJC sont alors des processus de se prendre en charge et d'auto-détermination dans un contexte où la justice formelle se construit progressivement et dans un contexte de fragilité des tissus socio-économiques et politiques.

- ***Extension dans d'autres préfectures Extrapolation au niveau national***

La recherche et le travail de renforcement des mécanismes de justice communautaire a concerné seulement la Mairie/ville de Bria et de Bangassou. Nous avons constaté des différences substantielles dans la structuration des MJC et la réceptivité et l'intégration des valeurs d'inclusion et d'ouverture à certains aspects de consolidation de la paix en RCA. C'est pourquoi il est essentiel de poser des bases solides d'une quelconque extrapolation des procédés et des mesures de renforcement des MJC. Chaque communauté ou région est unique et particulière, il faut donc respecter ou prendre en compte des réalités locales les attentes des uns et des autres et le niveau d'ouverture aux valeurs démocratiques et de respects de principes fondamentaux de droits de l'homme.

Il est donc indispensable consacrer un temps suffisant pour la préparation de la descente et organiser les rencontres avec les autorités politiques locales, les personnes ressources en commençant par les chefs coutumiers, les chefs des ethnies ou des races selon les qualifications utilisées localement.

- ❖ Se familiariser avec les jargons locaux et les manières dont les groupes et les acteurs se nomment.
- ❖ S'adapter aux cultures locales et aux pratiques locales
- ❖ Reconnaissances des valeurs culturelles et coutumes locales.
- ❖ S'habiller simplement et au mieux s'habiller comme eux et partager avec eux ce qu'ils ont prévu pour se faire accepter
- ❖ Préparation logistique :
- ❖ Prise de contact avec les autorités locales et administratives,
- ❖ Cartographie des principaux groupes ethniques de Bangassou,
- ❖ Identifier les comités de justices communautaires,
- ❖ Faire la cartographie de structure de justice communautaire.
- ❖ Elaboration des lettres d'invitation et dispatching
- ❖ Echanges individuelles avec le consultant
- ❖ Echange entre l'équipe partenaires locaux pour la finalisation du préparatif,
- ❖ Prise de rendez-vous avec les autorités locales et administratives.
- ❖ Rencontrer les autorités locales pour présenter les civilités, prendre des informations nécessaires sur le contexte socio-culturelle, politique, économique
- ❖ Préparer la salle de formation et convenir sur la disposition de la salle
- ❖ Préparer les contrats de prestation des personnes ressources et équipe de soutien et logistique

Voici les étapes du travail de plaidoirie

- ❖ Réviser et consolider la liste des recommandations issues des dialogues Communautaire
- ❖ Préparer un document de plaidoyer
- ❖ Identifier les institutions et autorités concernées par les recommandations
- ❖ Identifier et contacter les personnes stratégiques qui pourront soutenir l'agenda de la plaidoirie.
- ❖ Etablir un calendrier de concertation avec ces instances
- ❖ Organiser une série des visites et de réunions stratégiques et de lobby

- ❖ Faire rapport et synthétiser les acquis de la plaidoirie et conseiller la coordination sur la stratégie de communiquer avec les différents acteurs et MJC-DC. Ce retour est important pour que les DC soient rassurés qu'ils ont été entendus.

- **Techniques de Plaidoyer : Comment procède-t-on ?**

Il existe plusieurs techniques de plaidoyer. Dans ce cas-ci, nous proposons les techniques suivantes :

- ❖ Effectuer des visites personnelles et personnalisées au sein des institutions
- ❖ Rédiger et envoyer des lettres contenant le message de la plaidoirie adressée aux décideurs politiques
- ❖ Diffuser des histoires de succès, (succès stories), à partager dans des « media show », des interventions à la radio et à la télévision et sur d'autres espaces dans les médias sociaux pour avoir de l'impact au niveau national.
- ❖ Organiser des conférences de presse et faire relais avec leurs organisations respectives at autres lieux publiques
- ❖ Organiser des tables rondes pour une plaidoirie stratégique

- **Les qualités d'un représentant des communautés pour le plaidoyer.**

- ❖ Devrait disposer des connaissances si minimales soient-elles sur le domaine de plaidoirie.
- ❖ Elle doit sage intègre et crédibilité
- ❖ Elle doit disposer des capacités de comprendre le lien entre différents secteurs d'intervention - multidisciplinaire et multisectorielles
- ❖ Elle devrait jouir d'une certaine légitimité minimale et de représentation d'une certaine catégorie
- ❖ Elle devrait avoir une communication facile et avoir un lien quelconque avec le domaine ou les avec les instances de prise de décision et institutions connexes
- ❖ De par son rôle social et position stratégique que la personne occupe dans différents domaines, elle devrait avoir de capacité de compréhension et de synthèse des grandes idées et résolutions issues de la plaidoirie
- ❖ Animée d'un sens supérieur de responsabilité sociale, la personne devrait être engagée dans le travail bénévole au niveau de la communauté et de manière désintéressée.



- ❖ Doit être disponible toutes les fois qu'est nécessaire.

- **Retour dans la communauté et relance du processus continu**

Une fois le processus de plaidoirie se termine au niveau du dialogue national, instance supérieure de plaidoirie les facilitateurs reviennent dans la communauté pour rendre des comptes à la communauté pour se rendre compte de l'importance effective de leur travail. Ce retour marque une étape importante de connexion entre le gouvernement local, central et les communautés. Le rapport fourni peut soulever des nouvelles questions qui nécessitent un autre processus d'appropriation des résolutions et ainsi, relancer un nouveau processus de dialogue communautaire sur des thèmes reçurent ou des questions qui sont laissées ouvertes ou sans réponses.

**Conclusion**

